



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Décembre 2024

PROJET GLOBAL CIGÉO - TRANCHE DE TRAVAUX DR0
DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME

Premières opérations de caractérisation et de surveillance environnementale



**Volet chapeau
urbanisme**



MISE À JOUR DU DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR LES PREMIÈRES OPÉRATIONS DE CARACTÉRISATION ET DE SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE

Suite aux recommandations émises dans le cadre de l'instruction du dossier par les services de l'État et notamment suite à l'avis de l'Autorité environnementale (Ae), des mises à jour ont été apportées par l'Andra dans certaines pièces du dossier (déposé pour instruction le 6 mars 2024) avant son passage en enquête publique.

Pour assurer la clarté de l'information du public, l'Andra assure la traçabilité de ces mises à jour.

Les adaptations (modifications ou ajouts) se matérialisent par un surlignage gris dans le corps du texte, à l'exception des corrections mineures de forme et de mise en cohérence qui ne sont pas matérialisées.

Sommaire

Préambule	5
1. Présentation du projet global Cigéo, de la phase d'aménagements préalables et des opérations de caractérisation et de surveillance environnementale	7
1.1 <i>Présentation du projet global Cigéo</i>	8
1.2 <i>Présentation de la phase d'aménagements préalables du projet global Cigéo</i>	9
1.3 <i>Présentation des opérations de caractérisation et de surveillance environnementale du projet global Cigéo</i>	11
2. Présentation de la tranche de travaux DR0 et des travaux objet des présents dossiers	13
2.1 <i>Présentation de la tranche de travaux DR0 relative aux premières opérations de caractérisation et de surveillance environnementale</i>	14
2.2 <i>Présentation des travaux objet des présents dossiers</i>	15
2.2.1 Forages profonds de caractérisation en limite de zone d'implantation des ouvrages souterrains (programme ZBS_FOND_UP1)	15
2.2.2 Forages de caractérisation géotechnique	15
2.2.3 Zones de stockage et bases vie	15
3. Identité et qualité de la demande, rappel du cadre juridique	17
3.1 <i>Nom et coordonnées du pétitionnaire</i>	18
3.2 <i>Qualité du pétitionnaire pour le dépôt des autorisations d'urbanisme</i>	18
3.3 <i>Rappel du cadre juridique de la demande</i>	18
3.3.1 Déclaration d'utilité publique du projet de centre de stockage Cigéo	18
3.3.2 Inscription du projet de centre de stockage Cigéo parmi les opérations d'intérêt national (OIN)	19
3.3.3 Compatibilité des opérations avec le maintien d'une activité agricole, pastorale ou forestière	21
4. Synthèse des travaux	23
Tables des illustrations	27
Références bibliographiques	29

Préambule

La présente pièce non réglementaire décrit de manière globale les travaux soumis a permis de construire ou déclaration préalable et effectués dans le cadre des premières opérations de caractérisation et de surveillance environnementale (DR0) du centre de stockage Cigéo.

Cette pièce est constituée pour la bonne information du public et afin que les services instructeurs aient la vision d'ensemble des opérations soumises a permis de construire et à déclaration préalable.

Le centre de stockage Cigéo vise à stocker les déchets radioactifs français dans des couches géologiques profondes. Le site choisi se situe à la limite des départements de la Meuse et de la Haute-Marne.

Les premières opérations de caractérisation et de surveillance environnementale du centre de stockage Cigéo (DR0) font partie de la phase d'aménagements préalables qui a pour but de préparer les travaux de construction des installations du centre de stockage Cigéo.

Elles visent à installer des équipements ayant pour objectif d'apporter des précisions relatives aux données de caractérisation et de surveillance de l'environnement des opérations du projet global Cigéo tant d'un point de vue géologique, hydrogéologique que géotechnique.

Dans le cadre de ces premières opérations, **26 dossiers de demande de déclaration préalable et 6 dossiers de demande de permis de construire** sont prévus pour la réalisation des dalles qui équiperont les forages ZBS-fond (forages profonds), certains forages de la LIS (liaison intersites) et de la ZP (zone puits) et certains des forages pour la caractérisation des calcaires du Barrois.

Ces dossiers concernent 114 forages avec dalles, implantés sur 32 unités foncières réparties sur le territoire des départements de la Meuse et de la Haute-Marne :

- dans le département de la Meuse :
 - ✓ 5 dossiers de demande de permis de construire : communes de Bure, Mandres-en-Barrois, Bonnet et de Ribeaucourt ;
 - ✓ 22 dossiers de déclaration préalable : communes de Bure, Mandres-en-Barrois, Morley, Brauvilliers, Montiers-sur-Saulx, Ménil-sur-Saulx, Aulnois-en-Perthois, Juvigny-en-Perthois, Stainville, Ligny-en-Barrois, Velaines, Bazincourt-sur-Saulx, Paroy-sur-Saulx, Tannois, Trémont-sur-Saulx, Bar-le-Duc.
- dans le département de la Haute-Marne :
 - ✓ 3 dossiers de déclaration préalable : communes d'Osne-le-Val, Saudron, Chevillon.
- sur le territoire des deux départements :
 - ✓ 1 dossier de demande de permis de construire : communes de Bure, Saudron et de Gillaumé ;
 - ✓ 1 dossier de déclaration préalable : communes de Bure et de Saudron.

La présente pièce présente successivement :

1. Le projet global Cigéo, la phase d'aménagements préalables, et les opérations de caractérisation et de surveillance environnementale ;
2. La tranche de travaux DR0 et les travaux objet des présents dossiers ;
3. L'identité et la qualité de la demande, ainsi que son cadre juridique ;
4. La synthèse des travaux.

1

Présentation du projet global Cigéo, de la phase d'aménagements préalables et des opérations de caractérisation et de surveillance environnementale

1.1	Présentation du projet global Cigéo	8
1.2	Présentation de la phase d'aménagements préalables du projet global Cigéo	9
1.3	Présentation des opérations de caractérisation et de surveillance environnementale du projet global Cigéo	11

1.1 Présentation du projet global Cigéo

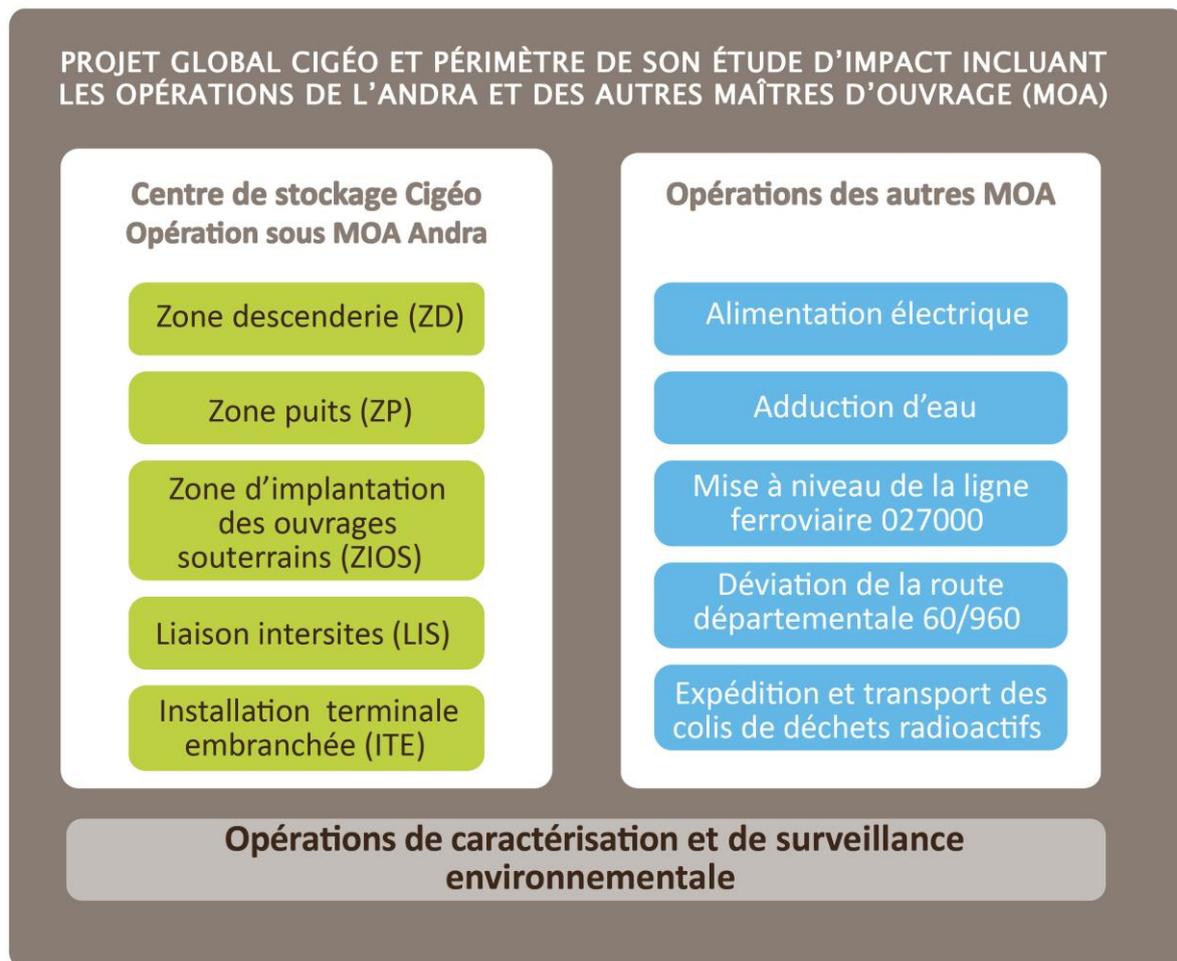
Le projet global de Cigéo comprend les opérations (installations, aménagements, constructions d'ouvrages et activités) nécessaires à la réalisation, au fonctionnement, au démantèlement, à la fermeture et à la surveillance du centre de stockage Cigéo, y compris celles relevant de l'installation nucléaire de base (INB).

Il comprend les opérations sous maîtrise d'ouvrage de l'Andra (parties vertes) et les opérations sous maîtrise d'ouvrage tierces (parties bleues). La partie grise couvre des opérations de caractérisation et de surveillance environnementale de l'Andra ou des autres.

Le projet global Cigéo comporte ainsi :

- les installations et ouvrages du centre de stockage Cigéo (zone descendrière, zone puits, zone d'implantation des ouvrages souterrains, liaison intersites, installation terminale embranchée), dont ceux implantés dans le périmètre de l'installation nucléaire de base (INB), sous la maîtrise d'ouvrage de l'Andra ;
- les opérations menées, hors du centre de stockage Cigéo, par d'autres maîtres d'ouvrage :
 - ✓ l'alimentation électrique sous la maîtrise d'ouvrage de RTE ;
 - ✓ la mise à niveau de la ligne ferroviaire 027000 sous la maîtrise d'ouvrage de SNCF Réseau ;
 - ✓ l'adduction d'eau sous la maîtrise d'ouvrage du SIVU du Haut Ornain et du SIAEP d'Échenay ;
 - ✓ la déviation de la route départementale D60/960 sous la maîtrise d'ouvrage du conseil départemental de la Haute-Marne ;
 - ✓ l'expédition et le transport des colis de déchets radioactifs sous la maîtrise d'ouvrage des producteurs (CEA, EDF et Orano).
- les opérations de caractérisation et de surveillance environnementale, sous la maîtrise d'ouvrage de l'Andra et d'autres maîtrises d'ouvrage.

Les premières opérations de caractérisation et de surveillance environnementale – dénommées DR0 font partie du projet global Cigéo.



CG-00-D-MGE-AMOA-CM0-0000-19-0029-C

Figure 1-1 Périmètre du projet global Cigéo

1.2 Présentation de la phase d'aménagements préalables du projet global Cigéo

Le phasage du projet global Cigéo est calé sur le phasage de déploiement du centre de stockage Cigéo. Il regroupe plusieurs phases temporelles successives.

La phase d'aménagements préalables débute à la délivrance du décret de déclaration d'utilité publique du centre de stockage Cigéo (et après l'obtention des autres autorisations nécessaires à la réalisation des travaux concernés) et se termine à la délivrance du décret d'autorisation de création de l'installation nucléaire de base (INB) Cigéo.

Les aménagements préalables correspondent aux premiers travaux qui sont réalisés pour préparer la construction du centre.

La figure 1-2 schématise les phases temporelles successives du projet.

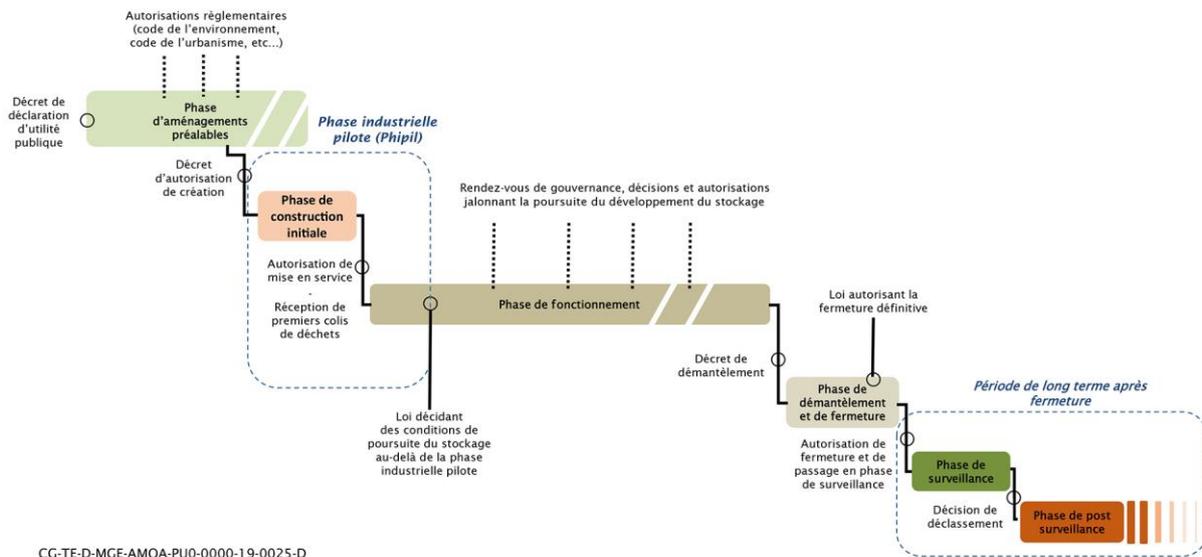


Figure 1-2 Schéma des phases temporelles du projet Cigéo

Les travaux d'aménagements préalables menés pendant la phase d'aménagements préalables sur le centre de stockage Cigéo visent :

1. D'abord la sécurisation des sites, la viabilisation et l'organisation des zones de surface pour y installer les premières entreprises de construction ;
2. Ensuite le terrassement des plateformes d'accueil des utilités (eau, électricité, télécom) ;
3. Progressivement le terrassement de l'ensemble des zones de surface du centre de stockage Cigéo (zone descendrière, zone puits, liaison intersites, installation terminale embranchée).

Les travaux menés pendant la phase d'aménagements préalables visent également les autres opérations du projet global Cigéo suivantes :

- opération « alimentation électrique du centre de stockage Cigéo » ;
- opération « mise à niveau de la ligne ferroviaire 027000 entre Nançois-Tronville et Gondrecourt-le-Château » ;
- opération « déviation de la route départementale D60/960 » ;
- opération « adduction d'eau potable ».

Les premières opérations de caractérisation et de surveillance environnementale, dénommées DR0 au sein du projet global Cigéo, interviennent pendant la phase d'aménagements préalables.

1.3 Présentation des opérations de caractérisation et de surveillance environnementale du projet global Cigéo

Les premières opérations de caractérisation et de surveillance environnementale, dénommées DR0, font partie du projet global Cigéo et ont pour but d'apporter des compléments d'informations sur la caractérisation et la surveillance de l'environnement du projet global Cigéo d'un point de vue géologique, géotechnique, hydrogéologique ou patrimonial, afin d'affiner et de confirmer la conception du projet.

L'Andra a procédé depuis les années 90 à de nombreuses campagnes de caractérisation et de suivi environnemental :

- pour l'étude de la géologie régionale et locale dans le cadre de sa mission de recherche de site, puis de conception du centre, des opérations de forage et des campagnes géophysiques depuis la surface ont notamment été menées sur le territoire de la Meuse/Haute-Marne ;
- pour établir des inventaires de terrain sur le territoire afin d'acquérir une bonne connaissance environnementale sur la biodiversité et les zones humides.

De nouvelles campagnes sont toutefois nécessaires, pour poursuivre les études de recherche et développement et pour affiner certaines données utilisées pour la conception du centre de stockage Cigéo et des autres opérations des autres maîtres d'ouvrage.

Les opérations de caractérisation et de surveillance environnementale recouvrent ainsi :

- les caractérisations qui correspondent à des investigations permettant d'acquérir une meilleure connaissance de l'environnement, au sens large (archéologie préventive, géologie du site, biodiversité, milieu physique...) du centre de stockage Cigéo ;
- les activités de surveillance environnementale qui correspondent à la réalisation de mesures, continues ou périodiques, prescrites par les autorités pour :
 - ✓ contrôler le fonctionnement du centre de stockage Cigéo et notamment de l'installation nucléaire de base (INB), identifier la cause d'éventuels dysfonctionnements et mettre en œuvre des actions correctives ;
 - ✓ vérifier le respect des obligations réglementaires qui incombent à l'Andra en matière de protection de l'environnement.
- le suivi des mesures environnementales qui correspondent aux actions menées pour vérifier l'efficacité des mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts du centre de stockage Cigéo ;
- les caractérisations qui incluent des études de terrain.

Ces études itératives, complétées par des caractérisations depuis la surface, permettent d'affiner la connaissance environnementale, hydrogéologique et géologique du sous-sol.

L'ensemble de ces opérations est mené par l'Andra et par d'autres maîtres d'ouvrage, sur et hors du centre de stockage Cigéo, pendant les phases d'aménagements préalables, de construction initiale et de fonctionnement. Elles sont regroupées et identifiées au sein du projet global Cigéo en tant qu'« opérations de caractérisation et de surveillance environnementales » (cf. Figure 1-2).

Les travaux induits par ces opérations sont donc liés à la réalisation du centre de stockage Cigéo sans constituer des opérations de construction du centre de stockage Cigéo lui-même.

2

Présentation de la tranche de travaux DR0 et des travaux objet des présents dossiers

2.1	Présentation de la tranche de travaux DR0 relative aux premières opérations de caractérisation et de surveillance environnementale	14
2.2	Présentation des travaux objet des présents dossiers	15



2.1 Présentation de la tranche de travaux DR0 relative aux premières opérations de caractérisation et de surveillance environnementale

La tranche de travaux DR0 fait pleinement partie de la phase d'aménagements préalables du projet global Cigéo. Ces travaux correspondent à des travaux d'archéologie préventive (diagnostics volontaires et fouilles), à la réalisation de forages, sondages et piézomètres de caractérisation du sous-sol, incluant deux campagnes d'imagerie sismique et au déploiement des bases vies et zones de stockage des matériaux nécessaires à leur réalisation.

Ces travaux consistent en :

De l'archéologie préventive :

- des diagnostics archéologiques volontaires sur la zone descendrière (ZD), l'installation terminale embranchée (ITE) et la liaison intersites (LIS) ;
- des fouilles archéologiques consécutives aux diagnostics antérieurs ayant donné des résultats positifs (découverte d'indices de vestiges d'intérêt) et elles sont regroupées en trois lots selon les âges des vestiges identifiés :
 - ✓ lot 1 : grande zone unique de 4 ha de vestiges du Moyen-Âge sur la commune de Saudron ;
 - ✓ lot 2 : trois zones assez réduites de vestiges Protohistoriques et Gallo-Romains et une très grande zone de vestiges du Néolithique, sur les communes de Bure, Gillaumé et Saudron pour une superficie totale d'environ 42 ha ;
 - ✓ lot 3 : quatre zones distinctes de vestiges Protohistoriques et de l'Antiquité, s'étendant sur une superficie d'environ 16 ha sur les communes de Saudron, Gillaumé et Cirfontaines-en-Ornois.

Des forages, des sondages, et des piézomètres :

1. Le programme ZBS_FOND_UP1, composé de forages profonds de reconnaissance géologique a pour but d'affiner et de conforter le comportement hydrogéologique des différentes formations géologiques présentes sur le territoire d'implantation du futur centre de stockage Cigéo et la connaissance de la couche de Callovo-Oxfordien. Il est complété par une campagne d'imagerie sismique réflexion, composée de quatre lignes sismiques d'étude, d'une longueur de 3 775 m à 5 475 m, passant par chacune des plateformes de forages ZBS_FOND_UP1 et se reconnectant à la zone d'implantation des ouvrages souterrains (ZIOS). Ces lignes sismiques réflexion utilisent des ondes sur les interfaces entre plusieurs niveaux géologiques afin de caractériser ces derniers ;
2. La campagne de forages de reconnaissance de la formation des Calcaires du Barrois (CFB) permet la caractérisation de l'hydrosystème karstique des Calcaires du Barrois ;
3. La campagne géotechnique et piézomètres sur la zone puits (ZP) a pour objectif de caractériser la zone d'implantation des futurs ouvrages et bâtiments de la zone puits. Une campagne d'imagerie sismique réfraction, composée de six lignes sismiques d'une longueur de 303 m à 1 171 m est également prévue ;
4. La campagne géotechnique et piézomètres sur la liaison intersites (LIS) a pour objectif de caractériser la zone d'implantation de cet ouvrage ;
5. La campagne géotechnique et piézomètres complémentaires sur l'installation terminale embranchée (ITE) a pour objectif de caractériser la zone d'implantation de cet ouvrage ;
6. La campagne de caractérisation des zones humides (ZH) comprend des piézomètres et a pour objectif d'affiner la connaissance des fonctionnalités des zones humides ;

7. Les investigations géotechniques de la ligne SNCF 027000 comprennent des forages et sondages et ont pour objectif de caractériser l'état actuel du milieu et de l'infrastructure existante ;
8. La campagne géotechnique sur le tracé de la déviation de la route départementale D60/960 comprend des forages et sondages et a pour objectifs de caractériser la zone d'implantation de cette déviation.

2.2 Présentation des travaux objet des présents dossiers

Les travaux visés par les présents dossiers d'urbanisme portent sur une partie des opérations de caractérisation et de surveillance environnementale de la tranche de travaux DR0, avec la réalisation de dalles en béton destinées à équiper les ouvrages suivants, en application de l'article 8 de l'arrêté ministériel du 11 septembre 2003 (1) :

- forages profonds de caractérisation en limite de ZIOS (Programme ZBS_FOND_UP1) ;
- campagne géotechnique en zone puits (ZP) et en liaison intersites (LIS) ;
- campagne de forages de reconnaissance de la formation des Calcaires du Barrois (CFB).

En lien direct avec la réalisation de ces travaux, il est également prévu d'aménager des zones de stockage des matériaux et des bases vie nécessaires à la conduite du chantier.

2.2.1 Forages profonds de caractérisation en limite de zone d'implantation des ouvrages souterrains (programme ZBS_FOND_UP1)

Les ouvrages se répartissent sur quatre plateformes constituées en graviers et localisées en périphérie immédiate de la zone d'implantation des ouvrages souterrains (ZIOS).

Sur chaque plateforme, chaque forage pérenne est surmonté d'un édicule posé sur une dalle béton d'une superficie de 9 m² environ (3 m × 3 m), en surélévation de 30 cm par rapport au terrain naturel.

2.2.2 Forages de caractérisation géotechnique

Chaque forage pérenne est surmonté d'un édicule posé sur une dalle béton d'une superficie de 4,5 m² environ (2 m × 2.20 m), en surélévation de 30 cm par rapport au terrain naturel.

2.2.3 Zones de stockage et bases vie

Quinze zones de stockage des matériaux et bases vie sont prévues pour permettre l'organisation des travaux relatifs aux sondages, forages et à l'archéologie préventive, réparties en :

- six zones de stockage et bases vie principales ;
- neuf zones de stockage et bases vie secondaires.

Elles sont localisées sur les communes de Mandres-en-Barrois, Bure, Gondrecourt-le-Château, Saudron, Morley, Maulan.

À l'issue des travaux, elles sont démantelées, nettoyées et sécurisées.

3

Identité et qualité de la demande, rappel du cadre juridique

3.1	Nom et coordonnées du pétitionnaire	18
3.2	Qualité du pétitionnaire pour le dépôt des autorisations d'urbanisme	18
3.3	Rappel du cadre juridique de la demande	18



3.1 Nom et coordonnées du pétitionnaire

Le maître d'ouvrage des premières opérations de caractérisation et de surveillance environnementale objet de la présente demande d'autorisation d'urbanisme est l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra), dont le siège est situé à l'adresse suivante :



1/7, rue Jean Monnet – Parc de la Croix Blanche – 92298 CHATENAY-MALABRY Cedex

3.2 Qualité du pétitionnaire pour le dépôt des autorisations d'urbanisme

Les dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme sont déposés par l'Andra, pétitionnaire, soit en sa qualité de propriétaire lorsqu'elle dispose de la maîtrise foncière des parcelles concernées, soit en sa qualité de bénéficiaire d'une convention d'occupation à titre précaire, soit en sa qualité d'expropriant dans les autres cas.

3.3 Rappel du cadre juridique de la demande

3.3.1 Déclaration d'utilité publique du projet de centre de stockage Cigéo

En application de l'article L. 421-6 code de l'urbanisme, « *le permis de construire ou d'aménager ne peut être accordé que si les travaux projetés sont conformes aux dispositions législatives et réglementaires relatives à l'utilisation des sols, à l'implantation, la destination, la nature, l'architecture, les dimensions, l'assainissement des constructions et à l'aménagement de leurs abords et s'ils ne sont pas incompatibles avec une déclaration d'utilité publique* ».

Le décret n° 2022-993 du 7 juillet 2022 a déclaré d'utilité publique les travaux de création du centre de stockage en couche géologique profonde des déchets radioactifs de haute activité et de moyenne activité à vie longue (Cigéo) mentionné à l'article L. 542-10-1 du code de l'environnement (2).

Conformément au plan général des travaux figurant à l'annexe 1 du décret précité, ce centre de stockage comprend :

1. Une zone de descenderie située à Bure (Meuse), Gillaumé (Haute-Marne) et Saudron (Haute-Marne) ;
2. Une zone de puits située à Mandres-en-Barrois (Meuse) et Bonnet (Meuse) ;
3. Une liaison intersites située à Bure (Meuse) et Mandres-en-Barrois (Meuse) ;
4. Une installation terminale embranchée située à Gondrecourt-le-Château (Meuse), Horville-en-Ornois (Meuse), Gillaumé (Haute-Marne) et Cirfontaines-en-Ornois (Haute-Marne) ;
5. Une zone d'implantation des ouvrages souterrains située à Bure (Meuse), Mandres-en-Barrois (Meuse), Bonnet (Meuse), Ribeaucourt (Meuse), Houdelaincourt (Meuse) et Saint-Joire (Meuse).

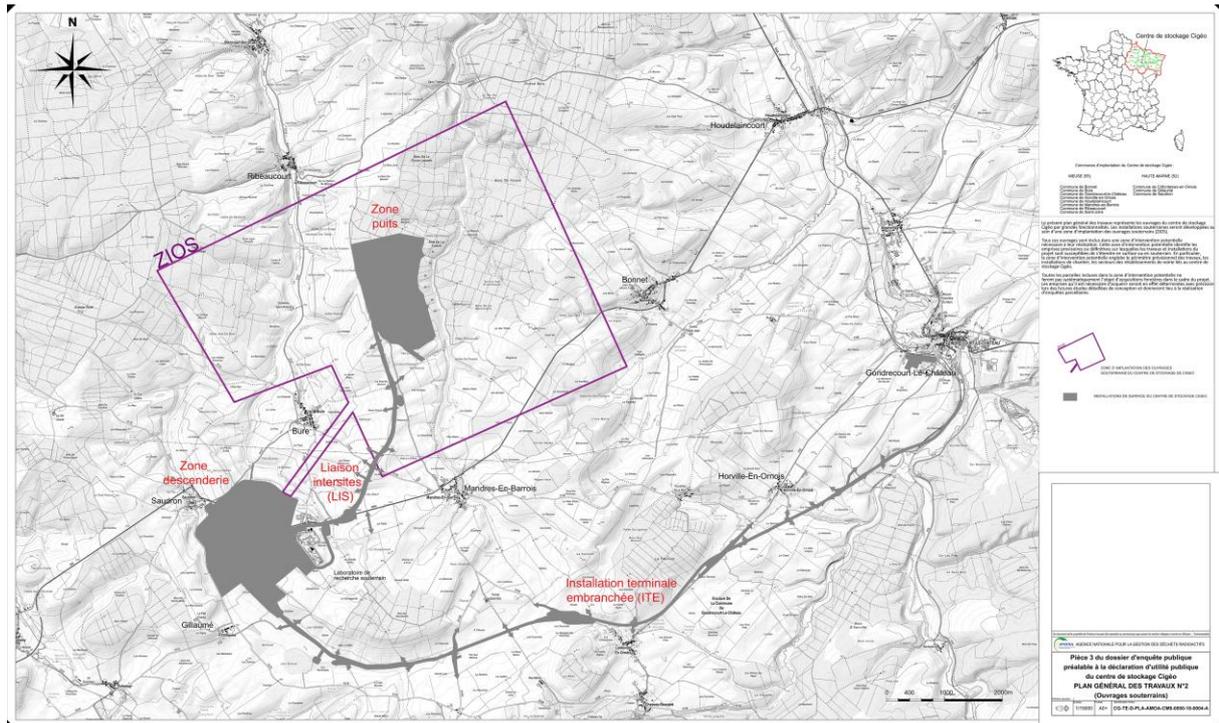


Figure 3-1 Plan général des travaux

3.3.2 Inscription du projet de centre de stockage Cigéo parmi les opérations d'intérêt national (OIN)

Le décret n° 2022-992 du 7 juillet 2022 (3) inscrit le centre de stockage en couche géologique profonde de déchets radioactifs de haute activité et de moyenne activité à vie longue (Cigéo) parmi les opérations d'intérêt national mentionnées à l'article R. 102-3 du code de l'urbanisme.

► L'ARTICLE R. 102-3 DU CODE DE L'URBANISME EST COMPLÉTÉ PAR UN 24° AINSI RÉDIGÉ :

« 24° A la réalisation du centre de stockage en couche géologique profonde de déchets radioactifs de haute activité et de moyenne activité à vie longue mentionné à l'article L. 542-10-1 du code de l'environnement, dans le périmètre défini par le décret n° 2022-992 du 7 juillet 2022. »

Le périmètre de l'opération mentionnée au 24° de l'article R. 102-3 du code de l'urbanisme est délimité par le plan général ci-après. La localisation des travaux du DR0 par rapport au périmètre de l'OIN est indiquée dans chaque dossier d'urbanisme.

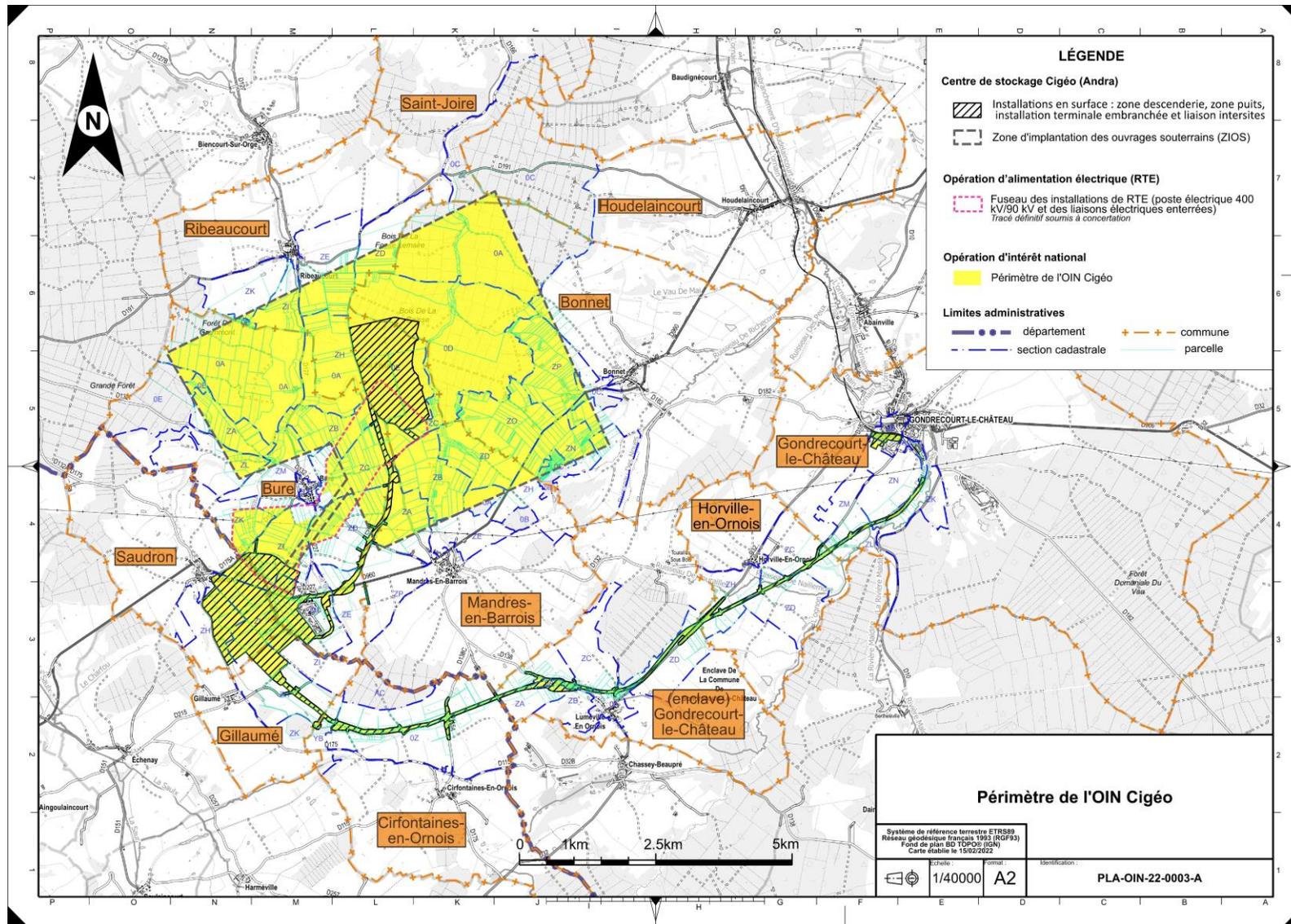


Figure 3-2 Périmètre de l'OIN

3.3.3 **Compatibilité des opérations avec le maintien d'une activité agricole, pastorale ou forestière**

Les travaux soumis a permis de construire ou déclaration préalable sont compatibles avec le maintien, sur le terrain d'assiette du projet, d'une activité agricole, pastorale ou forestière.

3.3.3.1 **Démarche de compensation agricole collective**

Une étude préalable économique agricole a été déposée par l'Andra en août 2020 (4), en application des dispositions des articles L. 112-1-3 et D. 112-1-18 à 22 du code rural et de la pêche maritime. Elle a fait l'objet d'un avis favorable des CDPENAF, ainsi que des Préfets de Meuse et de Haute-Marne, en mars 2021.

Cette étude montre que le projet global Cigéo induit des mesures de compensation agricole collective, à travers la mise en place d'un fonds de compensation d'un montant de 4,4 millions d'euros.

La gestion de ce fonds et le choix des projets agricoles financés sont soumis à l'avis d'un comité de pilotage réunissant les représentant de l'État, les organisations agricoles, les représentants des filières, la Chambre des Commerces et de l'Industrie, les collectivités territoriales, l'association environnementale et l'Andra.

3.3.3.2 **Étude des besoins d'aménagement foncier, agricole et rural**

En application des dispositions du code rural et de la pêche maritime, l'Andra doit remédier aux dommages susceptibles de compromettre la structure des exploitations agricoles, en participant financièrement à l'exécution d'opérations d'aménagement foncier.

Dès 2008 l'Andra a conventionné avec les SAFER de Lorraine et de Champagne-Ardenne (aujourd'hui SAFER Grand Est) pour constituer des réserves foncières sur les départements de Meuse et de Haute-Marne. Ces opérations ont été menées selon les modalités fixées par le code rural et de la pêche maritime.

Grâce à ces réserves foncières, des échanges ont été réalisés à partir de 2012, en concertation avec les propriétaires et les exploitants. Cette démarche permet d'assurer la maîtrise foncière à l'amiable des parcelles agricoles nécessaires au centre de stockage Cigéo avec la volonté de réaliser des échanges/acquisitions qui favorisent la restructuration des exploitations ou à une réorientation de leurs productions.

Par ailleurs, toutes les dessertes agricoles ont été étudiées et discutées avec les exploitants dans le cadre de la démarche de concertation conduite par l'Andra, afin de définir l'ensemble des rétablissements indispensables pour ne pas pénaliser l'accès aux parcelles, et les dimensionner de manière à garantir leur franchissement par des matériels agricoles et à assurer la continuité des chemins permettant la poursuite de l'exploitation du foncier agricole dans des conditions équivalentes.

Dans le prolongement de cette démarche, le besoin d'aménagement foncier, agricole et rural est examiné par les commissions départementales et communales d'aménagement foncier, dans le cadre de la procédure prévue par les articles L. 121-1 et suivants code rural et de la pêche maritime.

4

Synthèse des travaux



Les travaux correspondant aux premières opérations de caractérisation et de surveillance environnementale et objet des présents dossiers sont répartis sur 32 unités foncières

Tableau 4-1 *Tableau de synthèse des dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme pour la réalisation des premières opérations de caractérisation et de surveillance*

UF	Département	Commune	Ouvrages	Ouvrages	Dossier d'urbanisme
151	Meuse	Ribeaucourt	Forage-ZBS	3 dalles de 9 m ² chacune	PC
130	Meuse	Houdelaincourt	Forage-ZBS	3 dalles de 9 m ² chacune	PC
132	Meuse	Bure	Forage-ZBS	3 dalles de 9 m ² chacune	PC
168	Meuse	Bonnet	Forage-ZBS	3 dalles de 9 m ² chacune	PC
1'	Meuse	Bure, Bonnet, Mandres-en-Barrois	Forages ZP et LIS	18 dalles de 4,5 m ² chacune	PC
10'	Meuse, Haute-Marne	Bure, Saudron Gillaumé	Forages Barrois et LIS	7 dalles de 4,5 m ² chacune	PC
4'	Meuse	Bure	Forages LIS	4 dalles de 4,5 m ² chacune	DP
6'	Meuse	Bure, Mandres-en-Barrois	Forages LIS	3 dalles de 4,5 m ² chacune	DP
147	Meuse	Morley	Forages Barrois	3 dalles de 4,5 m ² chacune	DP
148	Meuse	Morley	Forages Barrois	3 dalles de 4,5 m ² chacune	DP
78	Meuse	Ligny-en-Barrois	Forages Barrois	3 dalles de 4,5 m ² chacune	DP
80'	Meuse	Stainville	Forages Barrois	3 dalles de 4,5 m ² chacune	DP
82	Meuse	Aulnoy-en-Perthois	Forages Barrois	3 margelles de 4,5 m ² chacune	DP
83	Meuse	Juvigny-en-Perthois	Forages Barrois	3 dalles de 4,5 m ² chacune	DP

UF	Département	Commune	Ouvrages	Ouvrages	Dossier d'urbanisme
84	Meuse	Ménil-sur-Saulx	Forages Barrois	3 dalles de 4,5 m ² chacune	DP
85	Meuse	Brauvilliers	Forages Barrois	3 dalles de 4,5 m ² chacune	DP
86	Meuse	Brauvilliers	Forages Barrois	3 dalles de 4,5 m ² chacune	DP
88	Haute- Marne	Chevillon	Forages Barrois	3 dalles de 4,5 m ² chacune	DP
89	Meuse	Montiers-sur-Saulx	Forages Barrois	3 dalles de 4,5 m ² chacune	DP
90	Meuse	Montiers-sur-Saulx	Forages Barrois	3 dalles de 4,5 m ² chacune	DP
131	Haute-Marne	Saudron	Forages Barrois	2 dalles de 4,5 m ² chacune	DP
284'	Meuse Haute-Marne	Bure, Saudron	Forages Barrois	2 dalles de 4,5 m ² chacune	DP
74	Meuse	Bar-le-Duc	Forages Barrois	2 dalles de 4,5 m ² chacune	DP
75	Meuse	Bazincourt-sur-Saulx	Forages Barrois	2 dalles de 4,5 m ² chacune	DP
76	Meuse	Trémont-sur-Saulx	Forages Barrois	2 dalles de 4,5 m ² chacune	DP
77	Meuse	Tannois	Forages Barrois	2 dalles de 4,5 m ² chacune	DP
79	Meuse	Velaines	Forages Barrois	2 dalles de 4,5 m ² chacune	DP
81	Meuse	Stainville	Forages Barrois	2 dalles de 4,5 m ² chacune	DP
87	Meuse	Morley	Forages Barrois	2 dalles de 4,5 m ² chacune	DP

UF	Département	Commune	Ouvrages	Ouvrages	Dossier d'urbanisme
91	Meuse	Paroy-en-Saulx	Forages Barrois	2 dalles de 4,5 m ² chacune	DP
92	Haute-Marne	Osne-le-Val	Forages Barrois	2 dalles de 4,5 m ² chacune	DP
98	Meuse	Bure	Forages Barrois	2 dalles de 4,5 m ² chacune	DP

TABLES DES ILLUSTRATIONS

Figures

Figure 1-1	Périmètre du projet global Cigéo	9
Figure 1-2	Schéma des phases temporelles du projet Cigéo	10
Figure 3-1	Plan général des travaux	19
Figure 3-2	Périmètre de l'OIN	20

Tableaux

Tableau 4-1	Tableau de synthèse des dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme pour la réalisation des premières opérations de caractérisation et de surveillance	24
-------------	---	----



RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- 1 Arrêté du 11 septembre 2003 portant application du décret n° 96-102 du 2 février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables aux prélèvements soumis à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-3 du code de l'environnement et relevant des rubriques 1.1.2.0, 1.2.1.0, 1.2.2.0 ou 1.3.1.0 de la nomenclature annexée au décret n° 93-743 du 29 mars 1993 modifié (version en vigueur depuis le 1er octobre 2006). Ministère de l'Écologie et du Développement durable; Ministère de la Santé, de la Famille et des Personnes handicapées (2006). Journal officiel de la République française, N°DEVE0320170A
- 1 Arrêté du 11 septembre 2003 portant application du décret n° 96-102 du 2 février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables aux prélèvements soumis à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-3 du code de l'environnement et relevant des rubriques 1.1.2.0, 1.2.1.0, 1.2.2.0 ou 1.3.1.0 de la nomenclature annexée au décret n° 93-743 du 29 mars 1993 modifié (version en vigueur depuis le 1er octobre 2006). Ministère de l'Écologie et du Développement durable; Ministère de la Santé, de la Famille et des Personnes handicapées (2006). Journal officiel de la République française, N°DEVE0320170A.
- 2 Décret n° 2022-993 du 7 juillet 2022 déclarant d'utilité publique le centre de stockage en couche géologique profonde de déchets radioactifs de haute activité et de moyenne activité à vie longue Cigéo et portant mise en compatibilité du schéma de cohérence territoriale du Pays Barrois (Meuse), du plan local d'urbanisme intercommunal de la Haute Saulx (Meuse) et du plan local d'urbanisme de Gondrecourt-le-Château (Meuse). Ministère de la Transition énergétique (2022). Journal officiel de la République française. Vol. 13, N°0157.
- 3 Décret n° 2022-992 du 7 juillet 2022 inscrivant le centre de stockage en couche géologique profonde de déchets radioactifs de haute activité et de moyenne activité à vie longue (Cigéo) parmi les opérations d'intérêt national mentionnées à l'article R. 102-3 du code de l'urbanisme. Ministère de la Transition énergétique (7/07/22). Journal officiel de la République française, N°0157.
- 4 Étude préalable agricole du projet global Cigéo. Andra (2020). Document N°CG-TE-D-NTE-AMOA-CM0-0000-20-0042. Disponible à l'adresse : https://www.haute-marne.gouv.fr/content/download/17790/114296/file/Cigeo-Etude_Pr%C3%A9alable_agricole.pdf.



**AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION
DES DÉCHETS RADIOACTIFS**

1-7, rue Jean-Monnet
92298 Châtenay-Malabry cedex
www.andra.fr

